

## 52 - Les F'estivales - Organisation de la troisième édition du 25 juin au 30 août 2011 dans le cadre des animations d'été - Première attribution de subventions

**M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur** : Depuis 2009, la Direction de la Culture et du Patrimoine propose un programme d'animations et de concerts durant l'été, en direction d'un large public -Bisontins et touristes de passage- s'appuyant en priorité sur la thématique du patrimoine et sur la diffusion musicale. Déclinée sous différentes formes, et à travers différentes disciplines, la programmation des années antérieures a convaincu un public nombreux, curieux de découvertes.

Pour 2011, un ensemble de propositions viendra animer les fins de semaines bisontines. D'ores et déjà, il est proposé de soutenir deux manifestations qui ouvriront le dispositif et organisées par :

**- l'Association «Na» - Cie Pernelle** : «Jours de danse» (24/26 juin), associant création et diffusion - amateurs et professionnels au centre-ville et à la Citadelle, autour du thème «Danse et Animal», jusqu'à faire danser des souris en ville et proposer un bal animal dans le parc du front Saint-Etienne.

Le Conseil Municipal du 9 décembre 2010 s'étant prononcé en faveur du versement d'une première subvention, il est donc proposé d'allouer une subvention complémentaire de 15 000 € à l'Association «Na» pour l'organisation de ce projet «Jours de danse».

Cette subvention fait l'objet d'un avenant à la convention triennale 2009-2011 liant la Ville et la Cie Pernelle.

**- l'Association «Orgue en Ville» - Festival d'Orgue** : 3<sup>ème</sup> édition du Festival proposant durant les deux premiers week-ends de juillet d'offrir un florilège des orgues à Besançon, des célèbres instruments patrimoniaux des églises du centre-ville, jusqu'à des découvertes insolites lors de parcours musicaux.

Il est proposé d'allouer une subvention de 7 000 € à cette association pour l'organisation de son Festival en juillet 2011.

En cas d'accord, la dépense totale, soit 22 000 €, sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000.

### Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution de ces subventions
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 13 mai 2011.*